Examen final

CANTON DE FRIBOURG
COMMUNE DE LA VERRERIE

Plan d'aménagement local

PLAN D'AFFECTATION DES ZONES

PAZ N° 1 : Vue d'ensemble

Date:	Format:	Dessin / SIG:	Données cadastrales diffusées par: GEOSUD SA	Echelle:
30.09.2021	73 x 89 cm	MapInfo 19.0.1	Ingénieurs-géomètres - Châtel-St-Denis - Bulle - Romont, N° Aut. : 020 / 09.01.01 / 000	1: 7'500

Mis à l'enquête publique par parution dans la feuille officielle (FO)

n° ..... du 2021

Adopté par le Conseil Communal de La Verrerie

le: .....

Le Syndic La Secrétaire

Approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions

le: .....

Le Conseiller d'Etat Directeur

artefact urbanisme
Av. de la Gare 14, 1700 Fribourg, tél. 026 321 25 35, artefact.urbanisme@bluewin.ch, artefact-urbanisme.ch

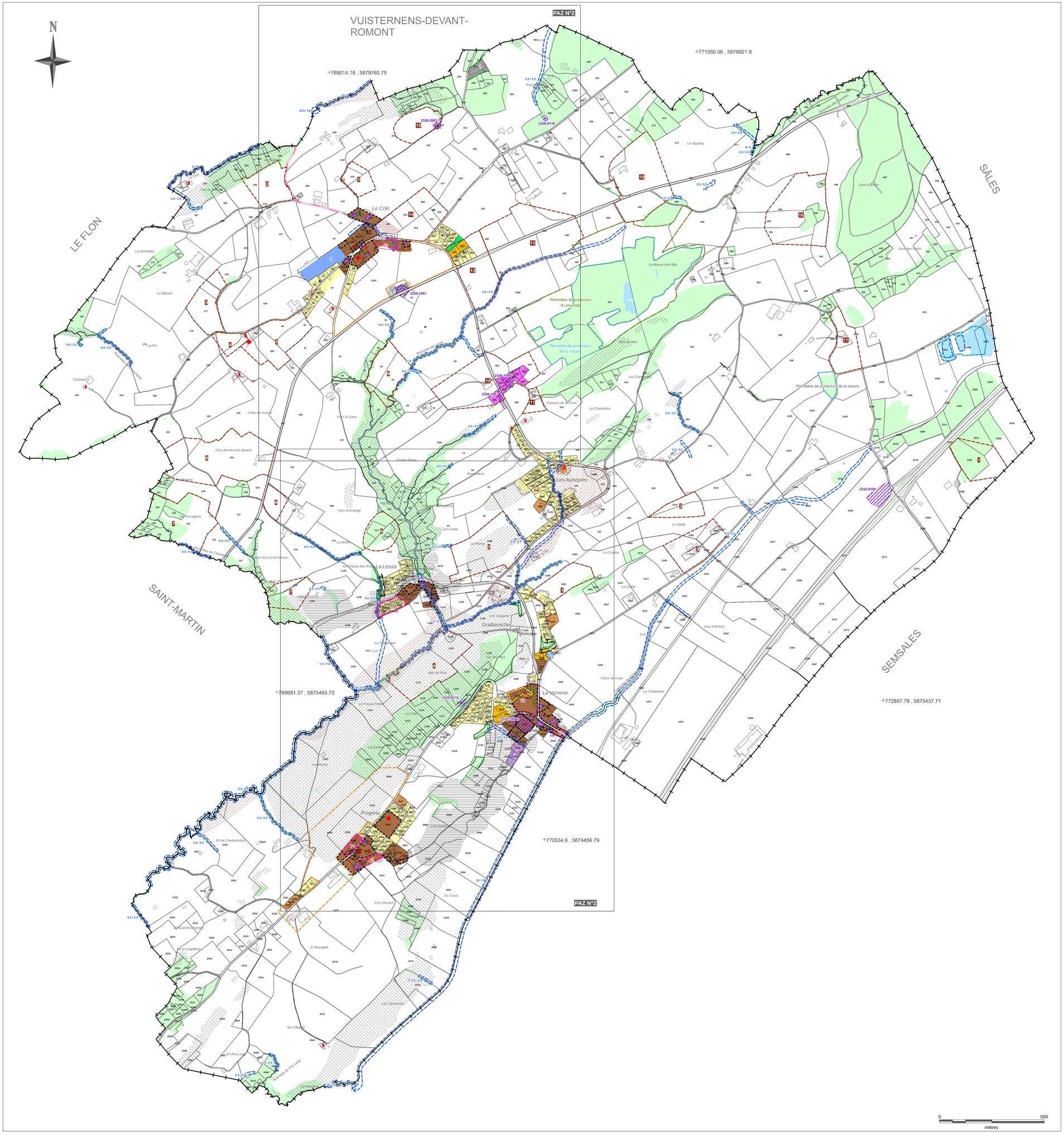

LÉGENDE

ZONES D'AFFECTATION

- ZONE DE VILLAGE (ZV-A) (avec limite du périmètre)
- ZONE DE VILLAGE (ZV-B) (avec limite du périmètre)
- ZONE RÉSIDENTIELLE À FAIBLE DENSITÉ (ZRFD)
- ZONE RÉSIDENTIELLE À MOYENNE DENSITÉ (ZRMD)
- ZONE MIXTE (ZM)
- ZONE ARTISANALE (ZART)
- ZONE LIBRE (ZL)
- ZONE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (ZIG)
- ZONE SPÉCIALE

AUTRES ZONES

- ZONE AGRICOLE

ÉLÉMENTS SUPERPOSÉS

PÉRIMÈTRES SUPERPOSÉS

- PÉRIMÈTRES D'AMENAGEMENT DE DÉTAILS (PAD)
- PÉRIMÈTRES ÀRCHÉOLOGIQUES
- PÉRIMÈTRES À PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES
- PÉRIMÈTRES DE DÉGAGEMENT AU SEIN DE LA ZV-A
- PÉRIMÈTRES ENVIRONNANTS DU SITE CONSTRUIT
- PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DE LA NATURE
- PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DU PAYSAGE
- BOISEMENTS HORS FORÊTS PROTÉGÉS SELON L'ART. 22 LPNAT (AU SEIN DE LA ZONE À BÂTIR)

ÉLÉMENTS SUPERPOSÉS

- BÂTIMENTS À MAINTENIR
- BÂTIMENTS MODULES
- BÂTIMENTS NON CONFORMES
- BÂTIMENTS NON CADASTRÉS
- BÂTIMENTS NON SOUMIS AU RESPECT DE L'IBUS SELON L'ART. 80.4. RELATEC

BIENS CULTURELS PROTÉGÉS

- CATÉGORIE 1
- CATÉGORIE 2
- CATÉGORIE 3
- CHEMIN IVS CATÉGORIE 2

AUTRES PRESCRIPTIONS

- 15 m — CONSTATATION DE LA NATURE FORESTIÈRE / DISTANCE DE CONSTRUCTION À LA FORÊT
- DISTANCE MINIMALE DE CONSTRUCTION À LA LIMITE DE L'ESPACE NÉCESSAIRE AUX COURS D'EAU
- SENS D'ORIENTATION DES FAÎTES OBLIGATOIRE
- PÉRIMÈTRE D'IMPLANTATION

SECTEURS SUPERPOSÉS

- 6 / 6 — LIMITE DE L'ESPACE NÉCESSAIRE AUX COURS D'EAU ET LARGEUR MINIMALE

DANGER DE CRUES

- DEGRÉ DE DANGER ÉLEVÉ
- DEGRÉ DE DANGER MOYEN
- DEGRÉ DE DANGER FAIBLE
- DEGRÉ DE DANGER RESIDUEL
- DEGRÉ DE DANGER INDICATIF

DANGER D'INSTABILITÉ DE TERRAIN

- DEGRÉ DE DANGER MOYEN
- DEGRÉ DE DANGER FAIBLE
- DEGRÉ DE DANGER INDICATIF

INFORMATIONS INDICATIVES

- SITES POLLUÉS
- COURS D'EAU, ÉTANGS
- AIRE FORESTIÈRE
- LIMITE COMMUNALE